

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 12 avril 2017 à 19h30

Absent : S. Bernard

Secrétaire de séance : H. de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 20 février 2017.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Vote des comptes administratifs et de gestion 2016.

Après lecture par Mme Reltienne des comptes de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote, comme le prévoit la procédure. Des tableaux synthétiques sont joints à ce compte-rendu.

3) Vote des taxes communales 2017.

Malgré les baisses de recettes estimées à plus de 6 000 €, Mr le Maire propose de maintenir inchangés les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti. Après vote, le Conseil approuve à l'unanimité.

4) Vote du Budget communal 2017.

Après examen de toutes les rubriques de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, le Conseil approuve l'ensemble des prévisions établies.

5) Délibérations.

a- Remplacement de 5 lampadaires. La subvention du SDEY diminue lorsque le montant de l'opération dépasse les 3 000 €TTC ; il est décidé de limiter l'investissement à 3 lampadaires.

b- Encaissement d'un don anonyme de 2 000 € pour la rénovation de l'église.

c- Désignation des délégués de la commission intercommunale des Impôts Directs (professionnels) : Pascal Pellé et Eric Roy.

6) Informations générales

a- L'ancien locataire du logement place de la Liberté qui doit à la Commune environ 3 000 € a déposé un dossier de sur endettement ; le recouvrement de la créance est ainsi à la charge du percepteur.

b- Nous avons déposé un recours après du Tribunal Administratif suite au refus de la Préfecture de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2015.

c- La Préfecture accuse réception du dossier complet de demande de subvention DETR après fourniture de renseignements complémentaires exigés, dont le bilan thermique du foyer.

d- Une déclaration de sinistre a été envoyée à GROUPAMA pour les dégâts causés sur le chemin du Bois Battu situé près de la ferme des Bordes.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire